

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 26 mars 2021

Halle fermée

Nous informons la population du fait qu'en raison de la situation sanitaire, la halle reste fermée jusqu'à nouvel avis pour les personnes nées avant 2001.

Triage forestier

Le Conseil municipal a participé à l'assemblée générale du Triage forestier de Corgémont – Cortébert – Courtelary – Cormoret – Villeret par voie de circulaire. Il a approuvé le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2020, les comptes 2020, le budget 2021, l'élection de M. Martin Tschan à la vice-présidence et l'élection de M. Michel Wyssmüller pour la vérification des comptes.

Toilettes pour chiens

Des toilettes pour chiens seront posées à la sortie du village en direction de St-Imier sur la rue Principale et à l'intérieur de la localité à l'intersection des rues Coin-Dessus et Combe-Grède.

Magic Pass

L'école a distribué tout dernièrement une information à propos de la reconduction du Magic Pass pour la période 2021-2022, abonnement qu'il est possible de se procurer au prix de lancement de 269 francs. Cette offre s'adresse exclusivement aux enfants nés entre 2006 et 2015. Seuls les abonnements achetés à ce prix donnent droit au rabais de 110 francs. La somme de 110 francs, uniquement valable pour un Magic Pass acheté jusqu'au vendredi 3 septembre 2021 au plus tard, est par contre remboursée du 1er juin au 26 novembre 2021 par la caisse communale, sur présentation de l'abonnement.

Clean-Up-Day

Le Clean-Up-Day national, engagement collectif en faveur d'une Suisse propre, se déroulera les 17 et 18 septembre 2021.

Qualité de l'eau

Le prélèvement d'échantillon réalisé le 4 mars 2021 par le laboratoire cantonal au collège de Villeret, rue Principale 25, était en règle au regard des critères mentionnés.

Permis de construire non publié

Le Conseil municipal a accordé un permis de construire pour le dossier suivant : Maître d'ouvrage propriétaire foncier et auteur du projet : M. Lorke Pierre, Rue Neuve 21, 2613

Villeret ; Projet : Installation du chauffage à distance, évacuation de la citerne, ouverture d'un mur, pose d'une porte sur façade sud du garage (lui-même situé à l'Ouest de la parcelle) ; Emplacement : sur parcelle n° 170 de Villeret, située au lieu-dit Rue Neuve 21, zone village ; L'immeuble ne figure pas dans le recensement architectural de la commune.

Un second permis de construire a été accordé pour le projet suivant : Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier : Walthert Nicole, Rue Neuve 20, 2613 Villeret ; Emplacement/adresse du projet, lieu-dit : Rue Neuve 20, 2613 Villeret, parcelle n° 716 de Villeret, zone H2 ; Modification mineure des dimensions du projet de construction de pose d'une Tiny House.

Mise en garde

L'administration communale a été interpellée au sujet d'appels téléphoniques reçus par plusieurs citoyens de la part d'une entreprise qui se dit mandatée par la commune pour effectuer un contrôle énergétique du bâtiment. Nous vous informons du fait que la commune n'a mandaté aucune entreprise !

Villeret, le 22 mars 2021

Le Conseil municipal